



La porte de l'Espoir

221 rue de la Mauve 88320 MARTIGNY LES BAINS

@ laportedelespoir@gmail.com



laportedelespoir.org



07 82 71 54 67

MODALITES D'ADOPTION NAC

2025

Afin de garantir à tous une adoption responsable et réussie, il est important de suivre quelques règles. **Nous vous demandons de bien lire nos conditions et frais d'adoption, afin d'éviter tout malentendu.**

1^{ère} étape : le questionnaire

- Compléter notre questionnaire de demande d'adoption, que vous trouverez en téléchargement sur notre site internet. Nous pouvons également vous l'envoyer sur simple demande. **Il s'agit d'un formulaire de 1^{er} contact.** Il est important de le compléter avec précision et sincérité. Il nous permettra d'avoir une première idée de votre profil. N'hésitez pas à y noter le nom de plusieurs rongeurs.
- Nous vous demandons également de nous transmettre des photos, vidéos des lieux de vie où évoluera l'animal.
- Pour que votre demande soit prise en compte et traitée, **il faudra nous la transmettre exclusivement par Email : laportedelespoir@gmail.com**

2^e étape : 1^{er} contact



- **Entretien téléphonique** : La famille d'accueil de l'animal vous contactera pour répondre à d'éventuelles questions et **organisera une première rencontre avec l'animal.**
- Si nous avons plusieurs demandes pour un seul et même animal, nous sélectionnerons des profils pouvant correspondre aux besoins de l'animal en question (nous traitons au cas par cas). Les demandes non sélectionnées auront un Email de refus ou seront réorientées (si possible) vers un animal correspondant mieux à leur situation.

3^e étape : Demande validée

- Après concertation, votre demande est validée. La famille d'accueil reprendra rendez-vous avec vous pour l'adoption de l'animal. Il faudra veiller à compléter le certificat d'engagement, et ce 7 jours avant de récupérer l'animal.

4^e étape : Signature du contrat d'adoption

- Tout placement en adoption doit faire l'objet de la signature d'un contrat d'adoption entre l'association représentée par un membre du Conseil d'Administration, et la famille souhaitant adopter l'animal.
- **Les documents à présenter par l'adoptant** en vue de l'établissement du dit contrat sont :
 - Justificatif de domicile ;
 - Attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile ;
 - Pièce d'identité ;
 - Eventuellement un chèque de caution d'un montant de 150€ en vue de la stérilisation/castration de l'animal, si celle-ci n'a pas déjà été effectuée. Le chèque sera encaissé si cette clause n'a pas été respectée. Afin de le justifier, il sera demandé à l'adoptant **un document signé par un vétérinaire** attestant de l'opération sur l'animal. Le document devra mentionner le nom de l'animal et son numéro d'identification, et ce, dans les 15 jours qui suivront l'opération. A la réception de ce document, le chèque de caution sera déchiré et une photo sera envoyée à l'adoptant.



La porte de l'Espoir

221 rue de la Mauve 88320 MARTIGNY LES BAINS

@ laportedelespoir@gmail.com



laportedelespoir.org



07 82 71 54 67

FRAIS DE SAUVETAGE ET D'ADOPTION NAC 2025

Les frais de sauvetage et d'adoption demandés sont fixés comme suit :

	Frais / don	
Lapin vacciné	50,00 €	
Lapin vacciné et castré	125,00 €	
Furet vacciné	150,00 €	
Furet vacciné et identifié	160,00 €	
Chinchilla	150,00 €	
Cochon d'inde	15,00 €	
Gerbille	8,00 €	5,00 € / gerbille à partir de 2
Rat	15,00 €	10,00 € / rat à partir de 2
Souris	5,00 €	2,00 € / souris à partir de 2
Octodon	25,00 €	20,00 € / octodon à partir de 2
Hamster	5,00 €	

Les frais d'adoption couvrent :

- la prise en charge jusqu'à l'adoption, la vaccination de base, la stérilisation/castration si effectuée. Dans le cas des furets, il y a également l'identification par puce électronique et l'enregistrement auprès de l'I-Cad

Pour information, **les frais d'adoption sont une moyenne**. Ils ne correspondent pas toujours aux frais réels engendrés par la prise en charge de l'animal. Ce fonctionnement permet à l'association d'équilibrer ses comptes. Nous comptons sur votre compréhension.

Le paiement peut se faire par :

<u>chèque</u>	<u>virement bancaire</u>	<u>en espèce</u>	<u>Via Helloasso</u>
à établir à l'ordre de l'association La porte de l'Espoir	Crédit Agricole Alsace Vosges Roeschwoog IBAN : FR76 1720 6000 2793 0189 9273 491 BIC / swift : AGRIFRPP872 <u>En précisant le nom de l'animal pour le bénéficiaire</u>	auprès d'un membre de l'association La porte de l'Espoir uniquement.	Formulaire de paiement en ligne

Le paiement doit intervenir, au plus tard, au moment de la conclusion du contrat d'adoption, correspondant au jour où l'association confie l'animal à l'adoptant.